



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de  
l'interministérialité et du  
développement durable  
Bureau des ICPE et de la  
protection du patrimoine

Arrêté DIDD-2011 n°344

Schéma d'aménagement et de gestion  
des eaux du bassin versant de l'Oudon.

Commission locale de l'eau

Modificatif n°2

**ARRÊTÉ**  
**le Préfet de Maine-et-Loire,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Ile-et-Vilaine, Mayenne, Loire-Atlantique) D3-97 n° 723 du 31 juillet 1997 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-97 n° 1119 du 3 décembre 1997 modifié portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Oudon ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 185 du 1er avril 2010 modifié portant renouvellement de la composition de ladite commission ;

Vu les changements intervenus dans la représentation des chambres de commerce et d'industrie du Maine-et-Loire et de la Mayenne ;

Vu la proposition de l'association des maires de Maine-et-Loire en date du 22 juin 2011 ;

Vu la désignation en date du 22 juin 2011 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la commission locale de l'eau dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2010 n° 185 du 1er avril 2010 susvisé est ainsi modifié :

*(Les changements apparaissent en caractère gras)*

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire

M. Bernard MENANT, maire d'Andigné  
M. Jean-Noël BEGUIER, maire de Vern d'Anjou  
M. Noël PINEAU, adjoint au maire de Pouancé  
M. Claude BAUDIN, maire de Châtellais  
**M. René LERIDON, conseiller municipal de Nyoiseau**  
M. Joël RONCIN, maire de Montguillon  
**M. Michel DUPRE, maire de Chazé-Henry**  
M. Michel CHESNEAU, membre du SIAEP du Segréen  
M. Xavier OLIVE, conseiller municipal de Bouillé-Ménard  
M. Eugène PERRAULT, président du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  
M. Hubert DEROUET, maire de Chazé-sur-Argos  
M. Bernard GAULTIER, maire d'Armaillé

**Art. 2** : le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées est ainsi modifié :

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

**M. Marcel BOISRAME**

Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne :

**M. Henri COISNE**

**Art. 3** : Les autres dispositions dudit arrêté sont inchangées.

**Art. 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et de la Mayenne et mis en ligne sur le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) .

Fait à ANGERS, le - 1 JUIL. 2011

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général de la Préfecture

  
Alain ROUSSEAU